

Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire des Amis des Sites de Mesquer du 25 juillet 2024

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'association des Amis des Sites de Mesquer s'est tenue le 25 juillet 2024 de 17h30 à 19h30, à la salle de la Vigne à l'Artymes à Mesquer, sur l'ordre du jour suivant :



ODJ de l'AGO des Amis des Sites de Mesquer du 25/07/2024. Salle de la Vigne

1. Message de bienvenue
2. Remerciements à la mairie
3. Présentation des IVPA
4. Les enrochements des falaises sur les plages du littoral
5. Quelques aspects sur la biodiversité
6. Décisions relatives à l'île Dumet
7. Animation sur les papillons
8. Visite des salines
9. Vote sur le rapport moral
10. Présentation des comptes
11. Vote sur le rapport financier
12. Nomination des administrateurs
13. Présentation sur les espèces invasives
14. Clôture – Pot amical

L'Assemblée Générale Ordinaire des Amis des Sites de Mesquer débute à 17h30 le 25 juillet 2024 dans la salle de la Vigne à l'Artymes à Mesquer, en présence des membres du Bureau :

- Patrice PERVEZ
- Yannic BOURBIN
- Odile DEVERNAY
- Sylvie BABIN
- Gilles DELAUNAY
- Marc DEPREUX
- Irène TATTEVIN
- Marie-Claire HEURTAULT

Étaient excusées ou absentes :

- Colette MOUSSET
- Thérèse de COURVILLE

L'accueil des participants qui ont été invités à assister par réception d'un courrier postal s'est effectué dès 16h45. Ceux qui sont à jour de leur cotisation signent la feuille d'émargement. Les autres doivent s'acquitter du règlement de leur cotisation avant d'émarger de même. La feuille de présence fait état de 75 participants inscrits, présents ou représentés par un mandat.

Les statuts de l'association ne mentionnant aucun quorum, le secrétaire fait état des présents au Président qui déclare la séance ouverte.

Personne ne souhaitant faire de remarques particulières sur l'ordre du jour, celui-ci est adopté et la séance peut commencer.

1. Message de bienvenue

Le Président Patrice PERVEZ souhaite la bienvenue aux participants et les remercie de leur venue en nombre témoignant ainsi de leur attachement à l'objet social des Amis des Sites de Mesquer.

2. Remerciements à la mairie

- Le Président Patrice PERVEZ s'adresse à Madame Catherine FOUCAULT, Première Adjointe à la mairie pour la remercier de sa présence très appréciée et de la mise à disposition de la très belle salle de la Vigne qui montre le soutien de Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Maire de Mesquer qui ne pouvait assister, étant retenu pour d'autres obligations.

3. Rapport sur les Installations de Villégiature de Plein Air (IVPA)

Gilles DELAUNAY, auteur d'un remarquable travail sur l'état des lieux en matière d'IVPA sur la commune de Mesquer, en présente les résultats à l'aide de diapositives aux participants. Cette présentation a été transmise à la mairie de Mesquer pour information et

réactions éventuelles. En synthèse, 83 IVPA ont été recensées, démontrant un phénomène répandu qui mérite la plus grande attention. Certaines d'entre elles se trouvent en zone naturelle (ZN) telle que définie au PLU, et posent donc problème au regard des trois axes d'examen poursuivis par les Amis des Sites, à savoir :

- L'aspect sanitaire et les pollutions possibles des marais
- La protection du patrimoine naturel de Mesquer
- Le respect du PLU, en particulier des zones naturelles intangibles.

A titre d'exemple, les cas des mobile homes du Chemin de la Chambre et du Lany sont passés en revue plus particulièrement. Des actions ont été lancées pour obtenir qu'un PV constatant les faits soit dressé par la Police Municipale pour transmission au Procureur de la République. Un avocat est venu conseiller et agir, mandaté par le Président Patrice PERVEZ, avec l'objectif de dépôt d'une plainte avec constitution de partie civile à l'encontre des contrevenants. Ces derniers ont été approchés en parallèle par quelques membres du Bureau qui ont exposé la volonté de l'association. Ceci a permis de faire évacuer les mobile homes incriminés, d'avoir des intentions claires des propriétaires et finalement d'éteindre ces deux dossiers. Le Président Patrice PERVEZ a fait stopper les procédures de dépôt des plaintes en cours.

D'autres cas ont été exposés, notamment :

- Le cas du camping « soir d'été » qui a installé de nombreux chalets de location saisonnière au sein d'une zone naturelle ZN au PLU, ce qui soulève une indignation des participants.
- Le cas de deux conteneurs sauvages dans un terrain ZN à la pointe de la Croix.
- Le cas incompréhensible d'une maison avec piscine construite sans aucune autorisation près de la Ville aux Chats.

La parole est ensuite proposée à Madame Catherine FOUCAULT, Première Adjointe à la mairie, représentant Monsieur le Maire Jean-Pierre BERNARD, qui indique que la mairie a bien pris note de cette étude, et de la nécessité d'intervenir de manière plus soutenue. Elle annonce la venue d'un second policier municipal qui viendra en renfort du Brigadier-Chef FLOHIC. Leur mission sera de mieux faire respecter les réglementations en cours dans la commune, dont le PLU. Le Président Patrice PERVEZ en prend acte et remercie la mairie de son action concrète. Il précise en outre, pour que les choses soient claires, qu'il n'entre absolument pas dans les vues des Amis des Sites de Mesquer d'ostraciser les propriétaires les moins fortunés qui ne peuvent pas accéder à une maison traditionnelle, mais que leurs efforts ne sont en tout et pour tout que dirigés selon l'objet social de l'association tels que cités plus haut.

La parole est ensuite laissée aux participants et un micro circule parmi eux. Voici en synthèse les questions posées et les réponses en séance :

- Q : Encas de catastrophe naturelle touchant des IVPA situées en ZN et donc en violation du PLU, à qui incombe la responsabilité des dommages causés aux biens et aux personnes ? La mairie va instruire ce sujet car malgré les avis exprimés, aucun consensus n'est ressorti.

- Q : y aura-t-il un suivi de chacun des 83 cas recensés ? Le Président assure que ce sera le cas. Il n'y aura aucune crainte quant à l'éventuelle impopularité que cela pourrait occasionner ; l'association ne faiblira pas sur ce sujet chaud.
- Q : Pourrait-on veiller à limiter, voire à éradiquer les clôtures en plastique qui sont assez disgracieuses pour revenir à des haies végétales plus conformes au souci actuel de protection de la biodiversité ? Aussi bien la mairie que l'association sont favorables à une décision et à des actions dans ce sens

Plus aucune question n'étant posée, le Président remercie Gilles DELAUNAY pour son important travail et exposé et propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

4. Les enrochements des falaises sur les plages du littoral

Le Président expose la volonté réaffirmée de l'association de ne plus voir enlaidir les plages du littoral mesqueras par des enrochements destinés, selon les propriétaires, à empêcher que la mer ne gagne sur les falaises et donc sur les propriétés en bordure du littoral. Le Président expose que des experts ont conclu à l'inutilité de ces enrochements car la cause principale du recul des falaises tient au ruissellement des eaux de pluie qui affleurent les falaises. Ceci est d'ailleurs avéré par l'absence de sape en creux que la mer ferait si elle en était la cause. On présente alors quelques diapositives d'un enrochement qui s'est effondré sur la plage du Moulin près de Lanséria, et qui est dû au manque d'appui des roches sur la falaise qui s'est délitée à cause de l'érosion des eaux de ruissellement. Ceci aurait pu être extrêmement dangereux, compte tenu de la masse imposante des pierres empilées. Un procès est en cours pour faire remédier au plus vite à cette situation absconse et aux risques potentiels aux biens et aux personnes.

Un autre cas, situé à Kerdandec, sur la plage du Lann'Guy est exposé. Le propriétaire s'est montré conciliant et a accepté de réduire fortement son enrochement et d'araser sa falaise selon une pente iso stable qu'il a semée de pieux profonds et a planté d'arbustes et de végétaux pour en retenir les terres. On ainsi pu éviter plusieurs rangs de roches disgracieuses.

Là aussi, une réglementation est présente qu'il convient de faire respecter.

Aucune question de la part des participants n'étant posée, le Président propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

5. Quelques aspects sur la biodiversité

Le Président passe la parole à Gilles DELAUNAY qui travaille assidûment sur la problématique de la biodiversité sur la commune. Outre son étude complète et détaillée qu'il présentera par diapositives en fin d'AGO, Gilles DELAUNAY détaille à partir d'une carte de 2020 les progrès très significatifs du chantier de lutte contre les baccharis qui avaient envahi les marais et sont maintenant en cours d'éradication.

Actuellement un chantier est lancé sur une zone bien délimitée pour arracher les baccharis. C'est une tâche ingrate et il convient d'en féliciter les acteurs impliqués.

L'association a pris des contacts avec CAP Atlantique dont c'est aussi l'objet pour coordonner leurs efforts. Ainsi les Amis des Sites de Mesquer s'occuperont-ils de la zone de QUIMIAC, et CAP Atlantique du reste de la commune.

Gilles DELAUNAY et le Président Patrice PERVEZ remercient Monsieur GERGAUD de CAP Atlantique, présent dans l'assistance, pour son soutien à cette action importante.

Aucune question de la part des participants n'étant posée, le Président propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

6. Décisions relatives à l'île Dumet

Il s'agit juste d'une information aux participants de la décision du Bureau que les Amis des Sites de Mesquer est favorable à une ouverture aux saisonniers des abords de l'île DUMET à compter de fin juillet et non à compter du 15 août, qui était l'alternative.

Ce point ne donnant lieu à aucune remarque, le Président propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

7. Animation sur les papillons

Le Président présente à l'écran un film sur le chantier de présentation des papillons destiné principalement aux enfants. On y voit les différentes phases de cette sensibilisation, avec la capture, l'identification et la recherche d'explications dans des livres ad hoc pour les enfants. Bien entendu, les spécimens capturés par un filet très léger sont ensuite relâchés et un diplôme est délivré à chaque enfant pour clôturer ce stage éducatif.

Aucune question de la part des participants n'étant posée, le Président propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

8. Visite des salines

Madame Thérèse de COURVILLE en charge de la visite des salines de Mesquer aux estivants étant excusée pour raison de santé, le Président Patrice PERVEZ lui souhaite un prompt rétablissement et présente son chantier de visite des salines.

On montre quelques diapositives à l'écran du chalet d'accueil qui se trouve au Lany, que l'association a repeint à sa charte graphique. Deux stagiaires ont été recrutés pour accompagner les visiteurs durant une longue plage horaire dans la journée durant l'été. Les visiteurs paient un droit de visite et une vente de sel est proposée, ce qui permet un autofinancement de cette activité. Elle demande un fort investissement personnel des organisateurs qui sont chaleureusement remerciés par le Président et les membres du bureau de l'association.

Le Président appelle ensuite les deux stagiaires recrutés à l'assemblée ; ils se présentent succinctement et tous deux se déclarent très intéressés et impliqués dans le stage qui leur est proposé par les Amis des Sites de Mesquer

Aucune question de la part des participants n'étant posée, le Président propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

9. Vote du rapport moral de l'association

Le rapport des activités de l'association au cours de l'année écoulée ayant été effectué et les participants ayant pu se manifester au cours des points précédents, le Président Patrice PERVEZ propose de passer au vote du rapport moral.

Personne ne souhaitant voter ni contre ni s'abstenir, le rapport moral est adopté à l'unanimité. Le Président remercie les participants de leur confiance.

Aucune question de la part des participants n'étant posée, le Président propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

10. Présentation des comptes

Madame Odile DEVERNAY, Trésorière de l'association présente en quelques planches les comptes de l'association qui sont équilibrés à 50€ près. Le compte de bilan est clair et suffisamment détaillé. La trésorerie s'élève à près de 36 k€, ce qui quantifie la force de frappe de l'association s'il fallait recourir à des actions en justice. Les documents sont annexés au présent compte rendu.

Aucune question ne venant de l'assistance, le Président propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

11. Vote du rapport financier

Le Président Patrice PERVEZ propose de passer au vote du rapport financier de l'association. Personne ne se déclarant votant contre ou s'abstenant, le rapport financier est adopté à l'unanimité.

La trésorière, Madame Odile DEVERNAY et le Président Patrice PERVEZ remercient les participants pour leur confiance renouvelée.

Le Président propose de passer ensuite au prochain point de l'ordre du jour.

12. Nomination des administrateurs

Le Président Patrice PERVEZ, conformément aux statuts, présente la liste des administrateurs de l'association. Parmi ceux-ci Mesdames Thérèse de COURVILLE et Colette MOUSSET, sortantes se présentent à leur propre succession. Madame Marie-Claire HEURTAULT, secrétaire de l'association, sortante, ne se représente pas et Monsieur Yannic BOURBIN, qui faisait office de secrétaire par intérim, se présente à sa succession.

Le Président propose ces trois noms aux votes des participants qui sont acceptés à l'unanimité, personne ne votant contre ni ne s'abstenant.

Monsieur Yannic BOURBIN remercie chaleureusement Marie-Claire HEURTAULT pour la grande qualité de son travail, le professionnalisme dans la transmission des dossiers et son accompagnement à l'acquisition des bonnes pratiques. Il lui offre ce faisant un bouquet de fleurs et demande à l'assistance de l'applaudir pour saluer son départ.

Le Président propose ensuite de passer au dernier point de l'ordre du jour.

Le Secrétaire Yannic BOURBIN

Le Président Patrice PERVEZ

ANNEXE – Rapport financier des Amis des Sites de Mesquer

Amis des sites de la région de Mesquer - Année 2023-2024

Recettes	
Cotisations et dons	2 387,25 €
Ventes et visites	5 105,63 €
Visites de l'estran	273,00 €
Avoir PixartPrinting	81,24 €
Intérêts Livret A	393,75 €

Dépenses	
Promotion saliciculture	
Entretien chalet	136,10 €
Achat sel pour ventes	1 239,46 €
Lutte contre les plantes invasives	
Baccharis	570,00 €
Communication	
Frais d'impression	1 485,27 €
Frais postaux	483,14 €
Site internet	129,54 €
Office Tourisme Baule	237,00 €
Frais de réception (AG)	202,59 €
Personnel	
Stagiaires	2 232,80 €
Paludier	620,00 €
Assurance	25,12 €
Frais bancaires	84,31 €
Frais juridiques (avocat)	506,47 €
Achats divers	339,35 €

Recettes	8 240,87 €
Dépenses	8 291,15 €

Résultat : -50,28 €

Remarque : Factures d'avocat à venir pour un montant de 983,62 € (Seront réglées sur l'exercice 2024-2025)

Trésorerie de l'Association

Banque au 30/06/2023	36 346,97 €
Banque au 30/06/2024	902,94 €

Livret A au 30/06/23	0,00 €
Livret A au 30/06/24	35 393,75 €